

Sécurité des manifestations

De nombreux événements, récurrents ou premières éditions, ont lieu chaque année sur le territoire Aubagnais.

Ces événements rassemblant souvent un public très nombreux doivent faire l'objet d'une déclaration et de mesures de sécurité particulières.

Tout événement qui implique un regroupement de personnes sur le domaine public engage la responsabilité de l'organisateur.



CONTACT

DIRECTION DE LA SÉCURITÉ ET DE LA PRÉVENTION

Sécurité des Manifestations

14, avenue Antide Boyer
13400 AUBAGNE

 04 42 18 17 0
3

 [Courrie](#)
1